



Arrêté relatif à la modification du Règlement général de commune (RGC) (commission Enfance et Jeunesse)

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu le Règlement général de commune, du 11 décembre 2017 ;

vu le rapport de la commission des règlements, du 18 octobre 2022 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 26 octobre 2022 ;

arrête :

Art. 1^{er} : Le Règlement général de commune, du 11 décembre 2017, est modifié comme suit :

Art.106 (modifié)

- a) la commission financière,
- b) la commission des règlements,
- c) la commission des naturalisations et agrégations,
- d) la commission sports, loisirs et de la culture,
- e) abrogé.
- f) la commission technique,
- g) la commission d'urbanisme,
- h) la commission de développement du tourisme, de l'économie et de l'énergie,
- i) la commission des rives et forêts,
- j) la commission de l'aménagement du territoire et des transports,
- k) La commission des relations publiques,
- l) La commission enfance et jeunesse.

Art. 117bis (nouveau) Commission Enfance et Jeunesse

¹La commission Enfance et Jeunesse se compose de sept membres, dont au moins quatre siègent au Conseil général. La répartition des sièges entre les différents groupes politiques reflète leur représentation au sein du Conseil général.

²Son bureau est formé au sens de l'art. 97 du présent règlement.

³Elle participe aux projets de promotion des activités visant le bien-être des enfants et des jeunes. Elle veille aussi à prendre en compte les aspirations, les préoccupations et les besoins des enfants, des jeunes et de leurs parents.

⁴Elle émet des recommandations à l'intention du Conseil communal et fournit l'appui nécessaire pour les mettre en œuvre.

Art. 2 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera soumis à la sanction du Conseil d'État à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 14 novembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Aïcha Hessler-Wyser

Le secrétaire,
Jean Fehlbaum

A. Hessler-Wyser

